

Paris, le 1^{er} décembre 2020

PÔLE EMPLOI ET L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE ENRICHISSENT LES MISSIONS DES VOLONTAIRES

Depuis 2015, plus de 21 000 jeunes volontaires du Service Civique se sont engagés pour l'intérêt général au service des usagers de Pôle emploi. Alors que l'engagement citoyen apparaît plus que jamais crucial face aux enjeux sociaux et sociétaux auxquels sont confrontés le pays, Pôle emploi et l'Agence du Service Civique (ASC) ont souhaité développer leur partenariat en enrichissant et diversifiant les missions confiées aux volontaires.

Au sein des agences de Pôle emploi, les volontaires en Service Civique appuient l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'utilisation des outils numériques mis à leur disposition. Cette mission, complémentaire de l'action des agents de Pôle emploi, contribue au renforcement de la cohésion sociale en rendant le numérique accessible à tous les demandeurs d'emploi, en favorisant son apprentissage et en développant son usage. Elle offre aux volontaires un cadre d'engagement dans lequel ils peuvent gagner en compétences et réfléchir à leur avenir citoyen, éducatif et professionnel grâce, notamment, à l'offre de services d'une agence Pôle emploi.

Afin d'offrir aux jeunes la possibilité d'approfondir leur engagement, les missions de Service Civique des volontaires de Pôle emploi s'enrichiront à compter de 2021 de la possibilité de participer à des actions complémentaires d'intérêt général (dans les domaines de la solidarité, de la transition écologique...) proposées par des acteurs de la vie locale (associations, établissements publics...). Ces activités d'intérêt général permettront aux jeunes volontaires d'encore davantage inscrire leur parcours citoyen dans la réponse aux besoins sociaux et sociétaux de leurs territoires.

Tous les jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme et souhaitant s'engager au service d'intérêt général, peuvent être volontaires du Service Civique. Une attention particulière est portée aux candidatures des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales, en situation de décrochage scolaire ou encore en situation de handicap.

Chaque volontaire bénéficie de la formation civique et citoyenne offerte par le statut de jeune en Service Civique. Il est accompagné par un tuteur tout au long de sa mission et dans l'élaboration de son projet d'avenir (éducatif, de formation ou professionnel). Les 3 500 tuteurs de Pôle emploi sont choisis parmi des conseillers ayant une expérience d'au moins 2 ans. Ils sont formés en interne et suivront désormais, en complément, les formations au tutorat proposées par l'ASC.

Pôle emploi et l'Agence du Service Civique se félicitent de ce partenariat renforcé et saluent l'engagement au quotidien des jeunes volontaires. 88 % des volontaires sont satisfaits de leur mission effectuée à Pôle emploi et 70 % des fins de mission en agence se traduisent par un emploi, une entrée en formation ou une reprise d'étude.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Pierre-Antoine Lachal – 06 09 52 75 01 – pierre-antoine.lachal@pole-emploi.fr

Agence du Service Civique : Anne Wurtz – 06 88 99 36 85 – presse@service-civique.gouv.fr

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

À propos de l'Agence du Service Civique :

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010. Elle assure la mise en œuvre du Service Civique, engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis 2016, elle met en œuvre la déclinaison française des volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Pierre-Antoine Lachal – 06 09 52 75 01 – pierre-antoine.lachal@pole-emploi.fr

Agence du Service Civique : Anne Wurtz – 06 88 99 36 85 – presse@service-civique.gouv.fr